

Budget scolaire 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°7-2022 relatif au budget scolaire de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) pour l'année 2023, pour un total d'excédents de charges de **CHF 5'112'118.-** (cinq millions cent douze mille cent dix-huit francs suisses).

1. Contexte

Selon ses statuts, l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des élèves des degrés 1P à 11S domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Elle administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires ainsi que les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. De plus, elle gère et développe d'autres activités à caractère public et régional (service de santé, bibliothèque, etc.).

Pour assumer ses tâches et responsabilités tout au long de la journée de l'écolier et répondre aux évolutions de l'école, l'ASICE est fortement dépendante des décisions fédérales et cantonales et travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'EPS Cugy et environs.

Une convention entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et l'ASICE fixait préalablement le cadre de cette collaboration en attribuant certaines prestations à l'administration de l'EPS Cugy et environs, notamment celles en lien avec la mise en place des actions de surveillance de la santé, de prévention et de sécurité, les activités culturelles et sportives ainsi que le sport scolaire facultatif. Depuis le 1^{er} août 2022, le canton s'est départi de cette convention, impliquant un report de tâches et de responsabilités sur l'ASICE, dont le budget scolaire 2023 tient compte.

2. Budget scolaire

Le budget scolaire regroupe les coûts liés à la gestion administrative et financière de l'ASICE et de son personnel, à la mise à disposition de locaux équipés pour l'enseignement obligatoire, ainsi qu'à l'organisation des transports scolaires. Les coûts liés aux actions de prévention et de santé (médecin et dentiste scolaires, locaux pour les psychologues, psychomotricien.ne.s et logopédistes en milieu scolaire (PPLS)) y figurent également, tout comme les frais liés à la bibliothèque pour la partie scolaire, aux devoirs surveillés, ainsi que ceux liés aux activités sportives et culturelles réalisées dans le cadre scolaire.

Le budget scolaire 2023 se monte à un total de **CHF 5'112'118.-**, soit une faible augmentation d'environ 0.6 % par rapport au budget scolaire 2022.

Selon les projections de fin juin 2022, l'EPS Cugy et environs accueillera 1061 élèves domiciliés sur les 4 communes de l'ASICE en 2023 (14 de plus qu'en 2022), conduisant à un coût annuel de l'élève de CHF 4'818.-/an pour la partie scolaire, soit CHF 37.- de moins par élève par rapport au budget 2022.

FINANCES ASICE - Partie scolaire		2019	2020	2021	2022	2023
BUDGETS	520 Autorités et secrétariat ASICE	95 550	75 800	114 200	117 500	295 900
	521 Comptabilité ASICE et établissement scolaire	97 750	94 100	88 400	94 100	78 100
	522 Traitements	14 800	31 900	27 100	40 500	17 000
	523 Enseignement	919 908	964 550	896 976	878 310	867 166
	524 Bâtiments ASICE	1 841 900	1 848 100	1 850 200	1 978 425	1 838 452
	525 Location et entretien locaux communaux	1 856 250	1 805 000	1 901 500	1 974 332	2 015 500
	TOTAL BUDGET [CHF]	4 826 158	4 819 450	4 878 376	5 083 167	5 112 118
	<i>Effectif 1P-11S projeté au 30.06</i>	<i>1033</i>	<i>1037</i>	<i>1041</i>	<i>1047</i>	<i>1061</i>
	<i>Coût estimatif de l'élève</i>	<i>CHF 4 672</i>	<i>CHF 4 647</i>	<i>CHF 4 686</i>	<i>CHF 4 855</i>	<i>4 818</i>
COMPTES	TOTAL COMPTES [CHF]	4 597 250	4 585 861	4 694 163		
	<i>Effectif des élèves 1P-11S au 31.10</i>	<i>1006</i>	<i>1048</i>	<i>1056</i>		
	<i>Coût réel de l'élève</i>	<i>CHF 4 570</i>	<i>CHF 4 376</i>	<i>CHF 4 445</i>		

Tableau 1 : Evolution des comptes et budgets scolaires entre 2019 et 2023

Les principales évolutions du budget scolaire 2023 par rapport à l'année précédente s'expliquent de la manière suivante :

- *Gouvernance de l'ASICE* : comme explicité dans le Préavis n°5-2022, une réforme de la gouvernance de l'ASICE, avec la création d'un nouveau poste de direction et la prise en charge des rémunérations des membres du Comité de direction, est devenue indispensable. Cela permettra d'une part à l'association d'assumer ses nombreuses tâches et responsabilités en toute sérénité (que ce soit pour le personnel ou pour le Comité de direction), et d'autre part, d'assurer une égalité de traitement entre les Communes membres.

Cette nouvelle forme de gouvernance, plus en phase avec la taille de l'association, implique des coûts supplémentaires (+ CHF 168'000.- aux comptes n°520.3003.00 et n°520.3010.00) qui sont à relativiser : les heures de vacances des membres du Comité de direction viendront alléger les budgets de vacances communales, alors que les tâches préalablement réalisées par l'EPS Cugy et environs dans le cadre de la Convention DGEO-ASICE seront quant à elles assumées par l'équipe administrative de l'ASICE (- CHF 17'700.- au compte n°5211.3080.00).

- *Infrastructures* : la location et l'entretien des espaces nécessaires à l'enseignement obligatoire (hors collège de La Combe), y compris les modulaires de Morrens, la nouvelle salle de travaux manuels à Froideville et la bibliothèque scolaire délocalisée à la Maison villageoise de Cugy engendrent un coût supplémentaire par rapport à 2022 (+ CHF 41'168.- aux comptes n°525.3161.xx.xx).
- *Frais énergétiques* : au vu des incertitudes liées à la fourniture et au prix de l'électricité et des matières premières permettant l'exploitation du Collège de La Combe, une augmentation des budgets y relatifs a été prévue (+ CHF 23'000.- aux comptes n°524.3122.00, n°524.3123.00 et n°524.3124.00). A noter que cette augmentation sera répercutée sur les autres usagers du chauffage à distance (Centre de vie enfantine (CVE) et Commune de Cugy), la clé de répartition tenant compte de la consommation de chaque utilisateur.

- *Transports scolaires* : l'important travail d'optimisation des transports scolaires mené pour la rentrée 2023 a porté ses fruits. L'enclassement privilégié des 1-4P dans leur commune de domicile, cumulé à une adaptation des horaires des collèges de l'EPS Cugy et environs, ont permis de diminuer fortement le nombre d'élèves transportés et d'ainsi réduire le nombre de surveillances aux arrêts de bus nécessaire. Tout en introduisant un système de pédibus pour les déplacements entre les différents collèges cugiérans durant le temps scolaire, les charges liées aux surveillant.e.s de bus ont pu être revues à la baisse (- CHF 10'000.- au compte n°523.3010.01) ;
- *Ecolages* : l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés à l'ASICE et résidants hors de ses communes territoriales implique, de fait, une augmentation des ecolages perçus par l'ASICE (augmentation de recettes de CHF 15'500.- aux comptes n°522.4332.01 et n°522.4522.05).

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le Préavis n°7-2022 du 25 août 2022 relatif au budget scolaire 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal de l'ASICE décide :

- D'approuver le budget scolaire 2023 conformément au préavis n°7-2022 du 25 août 2022 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 25 août 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La présidente

La secrétaire

F. Roth

C. Bovay

Cugy, le 25.08.2022 / FRO

Municipale en charge du dossier : Frédérique Roth, Municipale de Cugy

Annexe : Budget scolaire 2023